

Combattre l'illettrisme : où en est-on ?

La fédération suisse « Lire et Écrire » a fait connaître, voici deux semaines, les conséquences économiques de l'illettrisme en Suisse. Elles sont importantes. Elles dépassent le milliard annuellement.

Le 22 mars 2000, le Parlement acceptait, sans opposition, le postulat 188 de CS-POP intitulé « Combattre l'illettrisme ». Les arguments développés alors en faveur d'une action de l'État dans ce domaine sont toujours d'actualité. Pour rappel, nous joignons à la présente question écrite le texte du postulat.

Dans sa brève réponse, le 22 mars, le Gouvernement avait été clair (extraits du Journal des débats) :

« L'analyse effectuée à propos de l'illettrisme dans le postulat 188 se fonde sur des informations exactes et sur des observations pertinentes.

(...)

Le Gouvernement reconnaît pleinement la nécessité d'une lutte contre l'illettrisme et ses diverses conséquences. Il propose au Parlement d'accepter le postulat ».

Nous posons dès lors trois questions au Gouvernement :

1. Qu'a-t-il entrepris en sept ans pour réaliser le postulat 188 et mener cette lutte qu'il jugeait nécessaire ?
2. Le Gouvernement reconnaît-il toujours pleinement la nécessité de lutter contre l'illettrisme ?
3. Dans l'affirmative, qu'a-t-il l'intention d'entreprendre, rapidement, pour réduire les conséquences sociales, humaines et économiques de l'illettrisme ?

Delémont, le 25 avril 2007

Groupe CS-POP+VERTS
Rémy Meury

ANNEXE POUR RAPPEL

Parlement jurassien
Groupe CS + POP

Postulat n° 188

COMBATTRE L'ILLETTRISME

Depuis 1990, toute une série d'enquêtes ou d'études ont démontré que le taux d'illettrisme dans les pays industrialisés atteint un niveau plutôt alarmant. En Suisse, on estime que l'illettrisme touche entre 13% et 19% de la population adulte. Le fait de ne savoir que partiellement lire et écrire pose naturellement de sérieux problèmes aux personnes qui souffrent de cet handicap.

Au niveau de l'emploi, les exigences toujours plus élevées en matière de formation limitent considérablement les domaines d'activités auxquels ces personnes peuvent accéder. Des actes élémentaires de la vie courante deviennent pour elles des obstacles sérieux à une socialisation normale. Parmi ces difficultés citons par exemple le comptage de monnaie à la poste ou à la caisse d'un magasin, la recherche d'informations dans un annuaire téléphonique, le suivi de la scolarité des enfants, etc.

Aujourd'hui, de plus en plus de voix s'élèvent dans notre pays pour que les collectivités se préoccupent de ce phénomène. Au début de cette année, notamment, une pétition munie de plus de 25'000 signatures a été déposée par l'Association « Lire et Ecrire » auprès des Autorités fédérales afin qu'elles prennent des mesures urgentes en faveur de la formation des adultes. De son côté, le Canton de Berne est pour l'instant le seul à s'être doté d'une loi en la matière.

A n'en pas douter, le taux d'illettrisme dans le Jura doit être voisin de celui observé en Suisse. Il nous paraît par conséquent nécessaire que notre Canton s'attaque au problème. L'illettrisme est un indicateur de pauvreté. Le combattre s'inscrit donc pleinement dans l'indispensable lutte contre l'exclusion que doivent mener les collectivités.

Aussi, nous demandons au Gouvernement d'étudier les moyens à dégager pour mettre en place des mesures concrètes favorisant le développement des connaissances de base chez les adultes, notamment en s'inspirant de la loi cantonale bernoise. Pour mener cette étude, nous lui proposons de collaborer, entre autres, avec l'Association « Lire et Ecrire » et avec l'école privée pour adultes « Tremplin ».

D'autre part, pour lutter efficacement contre l'illettrisme, il est indispensable de le détecter et de le faire admettre par celles et ceux qui en sont touchés. L'étude demandée doit également établir le rôle que différents services ou associations, comme par exemple les ORP, les services sociaux régionaux ou Caritas, peuvent et doivent jouer dans ce domaine.

Delémont, le 20 octobre 1999

Groupe CS + POP
Rémy Meury